

CONTROLE ALCOOL 0.66 ml/g

Par inseparable, le 08/12/2014 à 14:45

Bonjour,

Mon ami s'est fait contrôler dimanche 07 décembre 2014 en Sarthe par la gendarmerie avec un taux d'alcool de 0.66 mg/l que va t'il encourir ?

La suspension de permis va être de combien de temps ?

Va t-il y avoir une amende ? si oui de quel montant ?

Il doit se présenter a une audience le 22 janvier 2015 pour une composition pénale.

Merci pour vos réponses.

Par moisse, le 09/12/2014 à 09:04

Bonjour,

Il existe sur ce site un forum consacré au droit routier et un post-il d'en-tête reprenant la conduite en état d'ivresse.